

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 531

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une correction rédactionnelle à la suite de l'adoption par la commission des lois, d'un amendement au présent texte portant de quatre à cinq, le nombre de collèges dont sont issus les membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.